

Délibération n°2022/46

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement,

Objet : Master - Validation des capacités d'accueil et des modalités de recrutement

Le Conseil d'Administration approuve les modalités de recrutement et les capacités d'accueil en formations master pour la rentrée universitaire 2023/2024 comme mentionnées ci-dessous :

Mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique (UTT/URCA)

- M1 : 82 étudiants (URCA)
- M2 : 2 parcours différenciés UTT (et 1 parcours URCA)
 - NANO-PHOT: 25 étudiants
 - MMPA : 25 étudiants

Mention Risques et Environnement

- M1 : 60 étudiants
- M2 : 3 parcours différenciés
 - IMEDD : 30 étudiants
 - IMSGA : 40 étudiants
 - BIOREF : 23 étudiants

Mention Ingénierie des systèmes complexes

- M1 : 65 étudiants
- M2 : 4 parcours différenciés
 - SSI : 60 étudiants
 - OSS : 30 étudiants
 - Mécatronique (UTSEUS) : 15
 - SmarTech (Thiès) : 20

Modalités de recrutement

Les candidats doivent saisir un dossier de candidature en ligne sur la plateforme « Trouver mon master » qui sera examiné par la commission de recrutement, à l'exclusion des étudiants internationaux, qui candidateront via le service Etudes en France, et les candidats au parcours BIOREF (ERASMUS MUNDUS) qui candidateront sur leur plateforme dédiée.

Une fois l'avis d'acceptation en 1^{re} année de master reçu via la plateforme Trouver mon master, les étudiants doivent s'inscrire en ligne pour procéder à leur inscription administrative.

Composition de la commission de recrutement

La commission de recrutement est composée du responsable du programme Master de l'UTT, des responsables des trois mentions du Master, et des responsables de parcours associés.

La composition et la nomination de cette commission fait l'objet chaque année d'un arrêté de nomination.

Critères d'examen des dossiers

- Résultats et parcours académiques
- Cursus antérieur : cohérence et adéquation des formations/expériences professionnelles et compétences acquises antérieurement, lesquelles doivent être de nature à permettre au candidat de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master dans la mention pour laquelle le dossier de candidature est déposé.

- Projet professionnel : cohérence et adéquation entre le projet professionnel du candidat et les compétences délivrées par la mention de master pour laquelle le dossier de candidature est déposé.
- Motivations du candidat à la poursuite d'études au regard des compétences et de la mention pour laquelle le dossier de candidature est déposé.

Attendus

Mention Risques et Environnement

Mobiliser des concepts issus des sciences humaines et sociales ou de l'ingénierie pour analyser une situation complexe ; maîtriser les enjeux liés aux défis sociétaux, en termes de soutenabilité et de sécurité ; travailler en équipe, autonomie et responsabilité au service d'un projet collaboratif.

Mention Ingénierie des systèmes complexes

Connaître le fonctionnement des systèmes et des réseaux ; Appliquer des approches raisonnées de résolution de problèmes complexes ; Identifier et utiliser des outils de traitement adaptés à la nature des données, savoir analyser et interpréter les résultats.

Mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique (UTT/URCA) / Parcours Nano-Phot (UTT)

Maîtriser les principes élémentaires de l'optique, de la thermodynamique, des sciences des matériaux, de la mécanique quantique et de la spectroscopie (titulaire d'une licence de physique ou physique-chimie). Un niveau B2 en anglais est fortement conseillé.

Mention Physique Appliquée et Ingénierie Physique (UTT/URCA) / Parcours MMPA (UTT)

Savoir analyser et modéliser un problème de mécanique des matériaux et de structures; Savoir identifier et les matériaux et leurs procédés d'élaboration et de transformation pour une finalité définie; Disposer de capacité de d'analyse, synthèse et communication écrite et orale.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Présents : 13
Pouvoirs : 7

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0



Ronan STEPHAN

Troyes, le 20 octobre 2022
Le président du conseil d'administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 21/10/2022

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 21/10/2022